

considération que M. de Goltz avait été exceptionnellement bien reçu par l'Empereur.

La cote de Londres a encore baissé de 1/8.
Dernier cours : 3 0/0 68.32 1/2. Italien 44.57 1/2. Mobilier 162.50. Lyon 855. Nord 1162.50. Orléans 855. Foncier 1335.
CELLIER.

On lit dans le *Bulletin de Paris* : « Il nous arrive, par une correspondance de Rome, la confirmation d'une nouvelle très grave, en circulation depuis quelques jours dans les cercles politiques de Paris. La Prusse résisterait positivement à toute sollicitation du gouvernement de Florence tendant à réaliser le vœu de Rome capitale. Voici la note dont il s'agit, elle est datée du 26 décembre :

« Le roi de Prusse a écrit à Sa Sainteté une lettre autographe dans laquelle il déclare, dit-on, qu'il ne consentira à aucune combinaison qui ne garantirait pas la souveraineté pontificale qu'il reconnaît nécessaire à la liberté spirituelle du ministère apostolique et à la liberté de conscience de ses sujets romains. » — (Laflitte.)

CHRONIQUE DU JOUR.

Le *Siècle* publie cette note qui donne à réfléchir :

« Ce soir, à neuf heures, a eu lieu chez M. Berryer, la seconde réunion du jury d'honneur. »

M. le vicomte de Kervéguen, qui avait déjà demandé et obtenu un premier délai de dix jours, en a demandé un second d'un mois pour préparer sa défense.

« Le jury d'honneur s'est ajourné au vendredi 17 janvier pour statuer définitivement. »

Nous avons cru jusqu'ici, dit le *Courrier français*, que les accusés étaient MM. Guérout et Havin, et que c'était M. de Kervéguen qui était l'accusateur. Il paraît que les rôles sont changés.

Est-ce que ce serait M. de Kervéguen maintenant qui serait soupçonné d'avoir reçu de l'argent de M. de Bismark pour reconsidérer le *Siècle* ?

Le trait serait noir. Nous prions le *Siècle* de donner là-dessus quelques explications à ses lecteurs ; la chose en vaut la peine.

Le *Courrier des Ardennes* annonce que l'on poursuit activement la mise en état de défense de Mezières et de Sedan. Les travaux doivent se continuer à Rocroi et à Givet, lorsqu'ils seront terminés à Mezières et à Sedan.

Parlant des travaux exécutés à Metz par le génie militaire, l'*Indépendant de la Moselle* dit :

Aujourd'hui, on peut affirmer que la place de Metz est excessivement forte, et qu'il faudrait plus de 100,000 hommes pour en faire le siège.

Il y a un an, on n'aurait pu tenir un pareil langage ; nos fortifications se trouvaient dans un état de délabrement complet ; on nous attaquait à cette époque, on aurait pu, en 11 des points, faire brèche en vingt-quatre heures. En cas de siège, l'approvisionnement eût été très difficile, car il n'existait que quatre magasins à poudre ; actuellement, plus de quarante de ces bâtiments sont situés sur toute notre ligne de fortifications, et placés sous des blindages à l'épreuve de la bombe. Tous les remparts ont été exhausés selon les nécessités de la défense.

On comprend que le budget du génie qui, en temps ordinaire est de 2,000,000 fr., se soit élevé pour 1867 à près de 200,000 fr. (?) Les bruits de guerre exigeaient qu'on pressât les travaux. Sous l'habile impulsion de M. de Rivière, lieutenant-colonel commandant du génie, tout a pu être terminé.

Quarante-cinq employés ou chefs d'ateliers, un millier d'ouvriers, trois cents chevaux, telle a été l'organisation de la maison Strel et Rousseaux, pour mener à bien les travaux de l'exercice 1867.

Les salaires des ouvriers se sont considérablement accrus par suite des circonstances dans lesquelles se sont présentés les travaux. On n'est pas au-dessous de la vérité en disant que cet accroissement a été de 65 à 70 0/0.

Avec un personnel aussi formidable, 60,000 mètr. cub. de maçonnerie ordinaire ont été exécutés, dont 20,000 environ pour le fort Saint-Vincent ; 3,000 mètres cubes de pierre de taille de Jaumont ont été employés, et les terrassements ont remué une masse colossale de terre, de 80,000 mètres cubes environ.

En représentant pax une construction de rue le total des travaux effectués pour le génie, on trouve qu'ils forment un chiffre de 200 maisons à 3 étages, de 20 mètres de façade sur 15 de profondeur, et ils pourraient, à l'aise, fournir des logements à une population ouvrière de 15 à 20,000 âmes.

Une annonce que contencit notre numéro d'hier, sous ce titre : *Actes aux entrepreneurs de travaux publics*, prouve que les travaux ne sont pas près de se ralentir.

On lit dans le *Journal des Villes et Campagnes* :
« L'empereur a visité, il y a deux jours,

la fabrique des nouveaux canons à Meudon. La surveillance la plus rigoureuse est exercée pour empêcher tout étranger d'entrer dans cette fabrique. On voit souvent des individus suspects rôder autour des ateliers ; la police a déjà opéré plusieurs arrestations. »

La *Gazette de France* cite une curieuse statistique du docteur écossais Stark. Il résulte de cette statistique que le chiffre des décès parmi les célibataires dépasse de beaucoup celui des gens mariés. La proportion est même considérable. Elle est de 3 à 1 pour les personnes âgées de 20 à 27 ans.

Sur 1,000 personnes, il meurt :

	Mariés.	Célibataires.
De 25 à 30 ans...	8.23	15.04
De 30 à 35 ans...	8.63	16.04
De 35 à 40 ans...	19.54	26.34
De 40 à 45 ans...	35.63	44.54
De 45 à 50 ans...	81.56	102.17
De 50 à 55 ans...	173.48	195.40

Cette statistique n'est ni sans intérêt, ni sans enseignement, au moment où cette question du mariage vient d'être si discutée au sein du Corps législatif.

Paris-Caprice [édité] de très-fines pensées :

Celui qui prône nos bienfaits nous semble plus reconnaissant que celui qui nous le rend.

Nous pratiquons de préférence les vertus qui couvrent leurs frais.

Si les femmes soignent trop leur beauté, c'est qu'en réalité nous ne les aimons guère qu'à cause de cela.

Un ami de notre âge est longtemps un jeune homme.

ALFRED DORMEUIL.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE.

Le Conseil municipal de Roubaix se réunira ce soir pour délibérer sur les instructions à donner à l'avocat de la ville, relativement au nouveau procès se rattachant aux troubles de mars.

Les militaires de la classe 1860 qui viennent d'être libérés le 31 décembre 1867, sont invités à se présenter de suite à la gendarmerie, porteurs de leur pièces militaires, pour y recevoir leur congé de libération.

Ils sont en outre prévenus que c'est dans les bureaux de la Mairie qu'ils doivent se rendre pour y toucher leur mandat de masse.

Le conseil départemental de l'instruction publique a pris à la date du 17 décembre un arrêté aux termes duquel, l'abonnement annuel est applicable à toutes les écoles publiques du département et le taux en est fixé au chiffre unique de 12 fr.

Toutefois, des réductions seront accordées aux familles ayant plusieurs enfants présents dans les écoles de la même commune. Ainsi, l'abonnement qui est de 12 fr. pour le premier enfant ne sera plus que de 10 fr. pour le second (garçon ou fille), et de 3 fr. pour le troisième et les suivants.

Les écoles des communes voisines non réunies ne sont pas admises à contracter l'abonnement.

La rétribution mensuelle à exiger des enfants payants non abonnés est fixée au taux maximum de 1 fr. 50, sauf pour les communes dans lesquelles, sur la demande des conseils municipaux, un taux plus élevé est autorisé.

Un registre spécial par établissement, destiné à recevoir les déclarations des chefs de famille qui opteront pour l'abonnement annuel, restera ouvert à la mairie de chaque commune depuis le 1er janvier jusqu'au 5 mars inclusivement. Passé ce délai, les demandes d'abonnement ne seront reçues qu'en faveur des enfants qui atteindront l'âge réglementaire d'admission aux écoles dans le courant de l'année.

Comme nous le disons plus haut, un décret impérial vient de fixer le nombre des députés à élire par les départements pendant la période quinquennale de 1867 à 1872. Le tableau des circonscriptions électorales y est annexé. En ce qui concerne le département du Nord, rien n'a été changé :

1^{re}. — *Dunkerque*. — Dunkerque (est), Dunkerque (ouest), Graveleins, Bourbourg, Bergues, Houdschote Wormhout.

Hazebrouck. — Hazebrouck (nord est), Hazebrouck (sud-ouest).

2^e. — *Hazebrouck*. — Steenvoorde, Baillet (les deux cantons).
Lille. — Armentières, Quesnoy-sur-Deule, Lille (centre), Lille (nord), Lannoy.

3^e. — *Lille*. — Lille (O.), Lille (sud-ouest), Lille (sud-est), Pont-à-Marcq, Haubourdin, la Bassée.

Hazebrouck. — Merville.

4^e. — *Lille*. — Tourcoing (nord), Tourcoing (sud), Roubaix, Coisoying, Seclin.

5^e. — *Douai*. — Douai (N.), Douai (O.), Douai (S.), Marchiennes, Orchies, Arelux.

6^e. — *Valenciennes*. — Valenciennes (S.), Valenciennes (N.), Valenciennes (E.), St-Amand (r. droite) St-Amand (r. gauche), Condé.

7^e. — *Cambrai*. — Cambrai (est), Cambrai (ouest), Carnières, Maroing, Valenciennes, Bouchain.

8^e. — *Cambrai*. — Le Cateau, Clary, Solennes.

Avesnes. — Le Quesnoy (est), Le Quesnoy (ouest).

9^e. — *Avesnes*. — Avesnes (nord), Avesnes (sud), Trélon, Landrecies, Berlaimont, Bavai, Maubeuge, Solre-le-Château.

M. l'abbé Herrengt, doyen de la paroisse Notre-Dame, M. l'abbé Dayez, directeur de l'établissement Notre-Dame des Victoires, et M. l'abbé Destombes, directeur du collège Saint-Jean, de Douai, viennent d'être nommés chanoines honoraires de la métropole de Cambrai.

Les deux compagnies du 75^e qui tenaient garnison à Roubaix, viennent d'être remplacées par un détachement de 150 hommes du 54^e.

Une faute d'impression a été commise dans notre dernier numéro et a subsisté dans un assez grand nombre d'exemplaires : Dans l'article intitulé *l'Année 1867 à Roubaix*, nous avons écrit : 14 décembre, lettre adressée par la chambre consultative au Ministre du Commerce pour la dénonciation du traité de commerce ; le compositeur nous a fait dire : pour la dissolution du traité de commerce !

Un détail pour les amateurs de statistique : Dans les journées des 30 et 31 décembre, il s'est vendu à Roubaix seulement, quarante mille huit cents timbres-poste.

Le 1^{er} janvier vers 4 heures du soir, un incendie a détruit à Quesnoy-sur-Deule deux maisons occupées par MM Constant Leromé, charpentier, et Florentin Leurison, cultivateur.

La perte est évaluée à 10,300 fr. Il y a assurances à plusieurs compagnies.

Des flammèches enflammées tombées sur le chœur qui couvrait les maisons ont, assure-t-on, causé cet incendie.

Nous rappelons que l'affranchissement postal pour les cartes mises sous bandes est de 1 centime pour toute la France.

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX.

COURS DE LA BOURSE

Du 2 Janvier 1868

Cours de ce jour	Cours précédent
3/0..... 68 50	4/0..... 68 32 1/2
4/0..... 99 40	4 1/2..... 99 25

FAITS DIVERS

Nous lisons dans les journaux anglais qu'un M. Sarby a découvert le moyen de sonder l'état intérieur des barres de fer les plus épaisses, de manière à éviter les accidents dont les désastres produits par la rupture des essieux de la locomotive sont pour nous l'horrible type. Si une barre est homogène dans toute sa masse, une aiguille simulant n'éprouvera pas de déviation brusque pendant qu'on la fera pénétrer lentement dans une direction perpendiculaire au méridien magnétique du lieu ; mais si on fait la même expérience avec une barre ayant dans son intérieur des pailles ou des défauts quelconques invisibles, l'aiguille aimantée s'agitiera lorsque les endroits défectueux passeront sous sa pointe. Des tremblements faciles à reconnaître indiqueront que la barre est à rejeter. Des expériences sont faites au dockyard de Woolwich par les soins de l'amirauté britannique pour mettre en évidence les faits annoncés par l'inventeur.

On comprend combien les ingénieurs auraient intérêt à pouvoir lire ce qui se passe dans l'intérieur des barres de fer et d'acier, sur la résidence desquelles ils sont obligés de compter sans contrôle dans des occasions où la vie de centaines de personnes se trouve mise en jeu.

Quelle merveilleuse que paraisse cette propriété de la boussole, elle n'a rien qui surprenne ceux qui connaissent sa marche, et rien qui soit contraire aux lois du magnétisme.

Le gouvernement britannique a raison d'essayer l'efficacité du procédé de M. Sarby.

— Qui s'y frotte s'y pique est un dicton français.

Les ancêtres de M. le comte de Bismark ont-ils voulu se l'appliquer ? On pourrait le croire en considérant leur blason, dont voici la description extraite d'un livre publié à Berlin.

Lorsque le 15 septembre 1865, M. de Bismark reçut le titre de comte, il conserva, sans lui faire subir aucun changement, l'antique blason de sa famille, en se bornant à le surmonter de la couronne et à lui donner pour supports, à droite, l'aigle noir de Prusse, et à gauche, l'aigle rouge de Brandebourg. L'écu est garni de feuilles dentelées.

Suivant des généalogistes qui font descendre les Bismark d'un chef de tribu wende, les feuilles dentelées seraient des feuilles d'épine, et les armes seraient parlantes, car le nom de Bismark viendrait de wende *bismarku*, qui signifie « prends garde aux épines. »

La tradition raconte par suite de quelle circonstance les Bismark auraient chargé leurs armes de ces feuilles d'épine. Un chef wende, encore païen, ayant demandé

en mariage une fille de la famille, déjà chrétienne, on la lui refusa. Il menaçait alors les Bismark de cueillir leur fleuron, en ajoutant ironiquement que les fleurons n'étaient point des feuilles d'épine et ne piquaient pas, et, réalisant ses menaces, prit d'assaut le donjon qui renfermait celle qu'il convoitait et la fit prisonnière.

Mais lorsqu'il a voulu l'entraîner avec lui, elle lui perça le cœur d'un coup de poignard. C'est en mémoire de cet événement, dit-on, que la famille aurait pris dans son blason des feuilles d'épine.

Un accident grave a failli arriver à M. Jamet, la basse d'opéra comique du théâtre de la Monnaie, à Bruxelles. Cet artiste était en scène, au premier acte du *Toréador*, et il devait boire à même une bouteille. Par une erreur déplorable, au lieu du vin baptisé que l'on sert ordinairement aux artistes de la scène bruxelloise, on avait placé comme accessoire une fiole contenant de l'esprit de vin avec de l'acide sulfurique, et c'est cet affreux breuvage que M. Jamet a porté à ses lèvres et rejeté immédiatement avec dégoût. On ignore jusqu'à ce jour comment la substitution d'une bouteille à une autre a pu avoir lieu.

Les quantités prodigieuses d'ambre jaune recueillies par des explorateurs du Curischen Haf et des environs de Memel, travaillant avec 12 dragues à vapeur et 3 dragues ordinaires, ont de nouveau appelé l'attention générale sur cette branche si intéressante du commerce, car on évalue à plus de 35,000 kilogrammes le poids de la récolte faite par eux dans une seule année.

Nous trouvons à ce sujet de curieux détails dans les *Annales du commerce extérieur*.

Il résulte des dernières recherches que les terres bleues ou ambrées du littoral contiennent cette précieuse matière en quantités moyennes de 25 à 160 grammes par pied cube, soit un demi kilogram. sur 12 pieds cubes.

La production totale des côtes de la Baltique, s'élève aujourd'hui à près de 100,000 kilog. par an, dont 50,000 sont recueillis par le puitsage et la pêche au dard, 35,000 par le dragage et 15,000 par les fouilles opérées dans les coteaux sablonneux voisins de la mer.

La valeur de l'ambre varie à l'infini et oscille entre 3 silbergros (37 centimes) et plusieurs centaines de thalers (le thaler vaut 3 francs 75 centimes), et elle est fixée pour chaque morceau d'après sa couleur, sa grosseur ou sa forme. Une faible partie seulement peut être employée à la fabrication de porte-cigares, de broches, de perles olives livournaises et d'autres objets d'art et de luxe ; la plus grande quantité, que la couleur en soit claire, transparente ou opaque, ne peut servir qu'à fabriquer de grains de colliers et de chapelets, qu'on exporte en Afrique, dans les îles de la mer du Sud et aux Indes orientales, où ces bijoux ont toujours été un objet recherché par le commerce d'échange.

On doit admettre que la moitié de toute la production sert à confectionner ces grains percés dont l'écoulement a lieu sur une aussi vaste échelle et dont le débit est d'autant plus assuré, qu'ils sont connus des indigènes de ces contrées depuis Herodote et qu'ils ont conservé jusqu'à ce jour le même attrait à leurs yeux.

Quarante pour cent environ de l'ambre récolté ne peut plus servir à la fabrication de ces grains, par suite de l'opacité des fragments, de leur altération par des substances animales ou végétales et à cause de leur exigüité.

Cette quantité, évaluée à 40,000 kilogrammes, entre en partie dans le commerce comme article de fumigation aromatique ; le reste est converti en huile et raque de coccin.

L'huile et l'acide de cette matière sont principalement employés dans les laboratoires pour produire l'ammoniaque succinique ou carabérique. On se sert également de l'acide de succin dans les teintureries et, en dernier lieu, pour la photographie.

La laque de succin, par contre, s'applique surtout au badigeonnage du tuyau en fer, de portes, de machines, d'objets en fonte, etc., auxquels il donne une nuance d'un noir très-foncé et très-élegant. On croit généralement que cet article jouira d'une plus grande vogue lorsqu'il sera plus connu, et l'on en fabrique déjà de fortes quantités dans la Prusse occidentale.

— UNE TEMPÊTE A SMYRNE. — Il est survenu, mardi soir, un ras-de-marée qui a occasionné, à Smyrne, des pertes et des dégâts énormes.

Sous l'action désorganisatrice du Sud, la mer s'était gonflée démesurément : elle était au-dessus des bas-eaux de 1 mètre 30 centimètres. En même temps le ciel, d'un aspect livide, offrait tous les signes précurseurs d'un orage effroyable. La tourmente ne tarda pas, en effet, à éclater.

A neuf heures et demie, tous les quais étaient encombrés de débris de caïks, de barques, de navires défoncés, démolis, brisés.

Les rues de la ville, plongées dans la plus profonde obscurité, étaient littéralement couvertes d'eau. Sur mer et sur terre des cris de détresse. Tout était bruit et mugissement, horreur et ténébres.

Parfois, dans un éclair, on entrevoyait le corps d'un bâtiment dressé droit sur ses chaînes et qui était précipité ensuite au fond du gouffre d'où il ne semblait devoir revenir que pour se briser sur la côte. A chaque instant, l'onde furieuse continuait de vomir des épaves.

Ce n'est qu'à dix heures que les symptômes les plus significatifs d'un apaisement de la tempête se manifestèrent. Le

baromètre, montait le vent diminuait d'intensité, la mer elle-même se calma.

A onze heures tout était fini. Plus d'un quai a été effondré ; plus d'une construction s'élevait sur le bord de l'eau, minée, le nouveau casin grec entre autres et les batteries, bâties qui semblaient ne devoir pas être entamées. Les maisons et les quais qui avoisinaient la mer ont tous été inondés. Les cours et les hangars de la douane offraient l'aspect d'une mare.

Grâce à la vigilance de Chewket-Bey et aux précautions prises par lui, les dommages ont été moins grands qu'on ne le suppose : quelques balles de marchandises ont seules été endommagées. La violence des vagues était telle que les portes de tous les dépôts de charbon, portées en fer, solides, ont été enfoncées, les barres qui les maintenaient tordues, brisées.

A partir de la Pointe jusqu'au Karatach, environ 15 maisons, constamment battues par les flots en furie, ont fini par s'écrouler.

137 bateaux : bricks, caïks, chernjeks, madones, barques, etc., ont coulé ou ont été jetés à la côte. La plupart de ces bateaux réduits en pièces.

On évalue les pertes occasionnées par ce ras-de-marée à plus de deux millions de piâtres.

(Impartial du Smyrne du 23 novembre).

MENUS-PROPOS

Les procès politiques produisent des effets singuliers et très-contraires à leur intention. On a jugé ces jours-ci une demi-douzaine d'étudiants et d'ouvriers qui s'étaient associés pour renverser le gouvernement. Les accusés, qui sont aujourd'hui des condamnés, rédigeaient des manifestes si injurieux pour l'autorité qu'ils ne pouvaient les communiquer qu'à des affidés ; et voilà que, en audience solennelle, on donne une lecture publique de ces documents, ce qui leur assure la publicité de tous les journaux qui les ont reproduits, les uns en s'indignant, les autres en passant leur langue sur les lèvres comme un chat qui boit de la crème.

Les conséquences sont difficiles à tirer : ne pas faire de procès politiques, ce serait une abdication de l'autorité ; les faire à huit-clos, ce serait restaurer les tribunaux secrets de l'inquisition. Les gouvernements, comme les simples particuliers, éprouvent que, dans certaines circonstances de la vie, il y a autant d'inconvénient à agir qu'à s'abstenir. Tous les jours, on voit un homme diffamé hésiter entre le silence et une poursuite qui donnera une plus grande publicité à la diffamation.

Ce qu'il faut remarquer, d'autre part, c'est que les sociétés secrètes ne sont jamais secrètes. Un homme qui prend la résolution de fonder une société secrète est à près sûr de sa propre discrétion ; quand il a fait une recrue, il commence à s'entourer de précautions ; mais dès qu'on est trois, il y a bien des chances pour que dans la société il y ait un mouchard. En dehors même de l'espionnage, il y a l'impudence des langues des affidés. Dans un certain monde, c'est un honneur d'être du Jockey ; dans un autre monde, c'est une position d'être d'une société secrète. On s'en cache des sergents de ville et du commissaire de police ; mais on le dit à ses amis et connaissances. J'ai connu, sous Louis Philippe, un brave garçon qui n'y mettait pas de malice. Habituellement négligé de costume, on le voyait un jour dans son habit de bonnes fortunes :

— Comme vous voilà beau aujourd'hui ! lui disait-on.

— Chut ! répliquait-il, en baissant la voix : je vais ce soir au comité. Vous êtes un honnête homme, et je ne crains pas de tout vous dire : Ba bès présid'ra et on doit décréter une insurrection générale.

M. le baron de Beauverger a dit l'autre jour à la tribune :

« Tout le monde a ou loit avoir le fusil avec lequel sont partis les volontaires devenus maréchaux — et que savaient reprendre, au besoin, les maréchaux égarés dans les neiges. »

S'il faut s'en rapporter à la phrase de l'honorable député, les volontaires devenus maréchaux n'ont jamais possédé qu'un seul fusil. Cela m'étonne, je l'avoue. Ce qui m'étonne encore plus cependant, c'est que les maréchaux pussent reprendre ce fusil quand ils étaient « égarés dans la neige. » Ce qui implique, nécessairement, qu'ils ne pouvaient pas le reprendre quand ils s'égarèrent dans autre chose.

La destituée me paraît avoir été bien injuste à leur égard.

Maintenant, ce qui m'étonne complètement, c'est que tout le monde soit censé avoir ce fusil à *trac*, possédé par tous les maréchaux et qu'on reprend dans la neige. Notez que si nous possédions à notre tour ce fusil — ou même un autre — nous serions immédiatement arrêtés et accusés de « tenir des armes de guerre. » Si je fais cette remarque, c'est que pour le public se défie un peu de l'éloquence de ses représentants. M. de Beauverger a voulu orner son discours d'une fleur rhétorique.

Et quand il s'est écrié : « Tout le monde a ou doit avoir ce fusil ; » il a tout simplement voulu dire : Personne n'a ce fusil, et il est même défendu de l'avoir.

Il est probable que sur la proposition de M. de Tillancourt on va décréter la suppression de toute limite de taille pour l'armée. Avec cette rage qu'on a d'armer tout le monde on finira par enrôler les soldats de plombs.

Ce n'est point que je désapprouve l'amendement de M. de Tillancourt. Il est